RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01447
Numéro SIREN : 821 117 769
Nom ou dénomination : GP HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2022 sous le numéro de dépôt 1300

(1)

BILAN SIMPLIFIE

Imprimé obligatoire (art. 302 Septies bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL GP HOLDING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 615 AV. FORTUNE FERRINI — 13100 AIX EN PROVENCE

Numéro SIRET * : 82111776900017

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 19

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122017 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	106 380	042	106 380	105 500
	Total I (5)	044	106 380	048	106 380	105 500
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	5 749	070	5 749	600
	Créances (2) — Autres * (3)	072	45	074	45	1 205
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	5 270	086	5 270	884
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	11 064	098	11 064	2 689
	Total général (I+II)	110	117 444	112	117 444	108 189

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	88 500	88 500
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	593	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	11 265	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	7 582	11 858
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	107 940	100 358
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		6 960
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 2 959)	172	9 504	871
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	9 504	7 831
	Total général (I + II + III)	180	117 444	108 189

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	(9 120
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : EURL GP HOLDING — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2018	Exercice N-1 clos le 31 12 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	17 651 / 3 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	17 651 / 3 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	20 196 / 49 442
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 166)		244	166
	Rémunérations du personnel *		250	4 008
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements *		254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	0
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	24 370 / 49 442
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(6 719) / (46 442)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	14 300 / 58 300
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	7 582 / 11 858
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 582 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248		330	715
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44, sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44, octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 undecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44, octies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990			
	Divers dont ZFA (44 quindecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 octodecies) 992			350 14 300
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	354 6 004
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * 43 52 dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	372 6 004

EURL GP HOLDING
615 AV. FORTUNE FERRINI
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE **821 117 769**

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2019

L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE EURL GP HOLDING, A ETABLI AINSI QU'IL SUIT LE PRESENT PROCES-VERBAL.

EN SA QUALITE DE GERANT, IL A ETABLI ET ARRETE LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 ET LE RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE CET EXERCICE.

PUIS L'ASSOCIE UNIQUE EXAMINE LES DIFFERENTS POINTS SUIVANTS :

- EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018,
- AFFECTATION DU RESULTAT,
- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE,
- REMUNERATION DE LA GERANCE,
- POUVOIRS POUR FORMALITES.

L'ASSOCIE UNIQUE PREND ALORS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIÈRE DECISION

L'ASSOCIE UNIQUE APPROUVE LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 TELS QU'IL LES A ETABLIS, AINSI QUE LES OPERATIONS TRADUITES DANS CES COMPTES ET RESUMEES DANS SON RAPPORT DE GESTION.

L'ASSOCIE UNIQUE PREND ACTE QUE LES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS, NE PRENNENT PAS EN CHARGE DE DEPENSES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL AU SENS DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 39-4 DU MEME CODE.

DEUXIÈME DECISION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice :

- Résultat de l'exercice : 7 582 €

COMME SUIT

- Affectation en Report à Nouveau : 7 582 €

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 243 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS, IL EST RAPPELE QUE LES SOMMES DISTRIBUEES A TITRE DE DIVIDENDES POUR LES TROIS EXERCICES PRECEDENTS, ONT ETE, PAR PART, LES SUIVANTES :

EXERCICE : 31/12/2017

- DIVIDENDE GLOBAL DISTRIBUE :	0 €
SOIT, PAR TITRE :	0 €

TROISIÈME DECISION

AUCUNE CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE N'EST INTERVENUE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018.

QUATRIÈME DECISION

L'ASSOCIE UNIQUE APPROUVE LA REMUNERATION ANNUELLE DE 0€ DU GERANT, POUR L'EXERCICE ECOULE, OUTRE LE REMBOURSEMENT DE SES FRAIS SUR JUSTIFICATIFS.

IL EST RAPPELE QUE LA SOCIETE PREND EN CHARGE LES COTISATIONS SOCIALES DES TRAVAILLEURS NON SALARIE DE MONSIEUR SEBASTIEN MARTORELL.

MONSIEUR SEBASTIEN MARTORELL POURRA CONTINUERA A PERCEVOIR UNE REMUNERATION AU MOINS EQUIVALENTE A CELLE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

CINQUIÈME DECISION

L'ASSOCIE UNIQUE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UNE COPIE OU D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES-VERBAL, A L'EFFET D'ACCOMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES.

DE TOUT CE QUE DESSUS, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL SIGNE PAR L'ASSOCIE UNIQUE ET CONSIGNE SUR LE REGISTRE DE SES DECISIONS.

SIXIEME DECISION

L'ASSEMBLEE DONNE QUITUS A MONSIEUR SEBASTIEN MARTORELL GERANT, POUR SA GESTION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2018.

L'associé unique

